

3 mai 2023

[suivi de](#) : *“Israël-Palestine. De la colonisation à l’apartheid, en ligne droite”* par Alain Gresh

Apartheid israélien. Les bonnes résolutions d’une partie de la gauche française

Le député communiste Jean-Paul Lecoq présente à l’Assemblée nationale ce jeudi 4 mai 2023 une seconde version de sa résolution sur l’apartheid israélien. Malgré les cris d’effroi des nombreux pro-israéliens, le sujet n’est plus tabou au Parlement. Si la gauche reste divisée sur l’usage du mot apartheid, la défense des Palestiniens revient sur scène grâce à la ténacité de plusieurs députés, qui ont répondu aux questions d’Orient XXI.

par [Jean Stern](#), journaliste

« *Je n’ai pas l’intention de lâcher* », [nous disait en septembre 2022 Jean-Paul Lecoq](#), député communiste de Seine-Maritime. Le vice-président de la commission des affaires étrangères de l’Assemblée nationale, qui est également membre du groupe d’études à vocation internationale France-Palestine, venait alors de présenter au Parlement un projet de résolution sur « *l’institutionnalisation par Israël d’un régime d’apartheid à l’encontre du peuple palestinien* », qui avait suscité une tornade de réactions négatives dans la classe politique française, de la droite au Parti socialiste. Et bien, Lecoq a tenu parole. L’Assemblée discutera, puis votera, ce jeudi 4 mai 2023, une nouvelle mouture de son projet de résolution « *réaffirmant la nécessité d’une solution à deux États et condamnant l’institutionnalisation par l’Etat d’Israël d’un régime d’apartheid consécutif à sa politique coloniale* ».

La première version de la résolution avait été signée par 33 députés. La seconde est cosignée par 47 élus de la nation, du groupe Gauche démocratique et républicaine (GDR) — le Parti communiste français (PCF) et des représentants de l’outre-mer —, de La France insoumise (LFI), mais aussi deux écologistes, Sabrina Sebaihi (Hauts-de-Seine) et Aurélien Taché (Val-d’Oise), clairement en rupture avec la ligne officielle de leur parti. Il est significatif de trouver parmi les signataires Fabien Roussel (Nord), ancien candidat du PCF à la présidentielle et plusieurs figures marquantes de l’Assemblée, dont Elsa Faucillon (PCF, Hauts-de-Seine), souvent en pointe sur Israël et la Palestine, Danièle Obomo (LFI, Paris) ou les jeunes députés Tematai Legayic (GDR, Polynésie française), benjamin de l’Assemblée et Louis Boyard (LFI, Val-de-Marne).

L’HOSTILITÉ DE LA MAJORITÉ DES VERTS

Il est hautement improbable que le texte soit adopté par l’Assemblée, mais le nombre de votants en sa faveur sera une indication intéressante de l’évolution des positions sur l’apartheid israélien, sujet qui continue de diviser la gauche française, le parti socialiste et la majorité des Verts étant hostiles à l’usage de ce terme. Il sera intéressant de voir comment voteront en séance les députées écologistes Eva Sas (Paris) et Delphine Batho (Deux-Sèvres), qui se sont prononcées en réunion de groupe contre le projet de résolution, ainsi que Sandrine Rousseau (Paris), l’une des voix de la radicalité écologiste qui n’a pas signé le texte « *parce qu’elle n’y connaît rien* », déplore un de ses détracteurs. Pour lui, la plupart des députés écologistes vont s’abstenir.

En revanche, du côté de LFI, plusieurs élus qui n’ont pas signé la proposition de résolution ont fait savoir à *Orient XXI* qu’ils la voteraient, dont Danièle Simonnet, députée de la quinzième circonscription de Paris et Hendrik Davi, député de la cinquième circonscription des Bouches-du-Rhône. « *Je condamne l’apartheid israélien et je voterai pour la résolution sans aucun problème* », nous dit la première, et le second la « *votera et la défendra* », en dépit de réserves sur sa forme. De bonnes sources parlementaires assurent également que quelques députés du centre et de droite, en particulier des élus du Modem et même d’Horizons — le parti de l’ancien premier ministre Édouard Philippe — pourraient s’abstenir, à défaut de soutenir la résolution.

Mais d'autres à gauche refusent de se prononcer et même, comme au Parti socialiste, condamnent le projet de résolution préparé par Jean-Paul Lecoq. Car malgré les constats accablants de plusieurs ONG israéliennes, relayés par [Amnesty International](#) et Human Rights Watch, malgré les rapports sans appel des Nations unies, notamment de Francesca Albanese, qui suit la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, en dépit de l'adoption par le parlement israélien en 2018 de [la loi sur l'État-nation](#) qui consacre de fait les règles d'un état discriminatoire à l'égard de ses concitoyens palestiniens, rien n'y fait en France. Pour l'extrême droite, la droite, la majorité et une partie de la gauche, parler d'apartheid à propos d'Israël est mensonger et vaut à ceux qui utilisent le terme des accusations répétées d'antisémitisme et des campagnes de boue, dont Jean-Paul Lecoq est l'une des dernières cibles en date. Il rejette ces accusations et répond à nos questions.

Orient XXI. — Les pro-israéliens de l'Assemblée, de la majorité et de la droite sont vent debout contre votre projet de résolution...

Jean-Paul Lecoq. — L'apartheid est à combattre partout. Où que cette politique existe, les communistes et particulièrement les jeunes communistes ont mené ce combat en France. Pour abolir l'apartheid en Afrique du Sud et faire libérer Nelson Mandela, nous étions déjà là alors que ce combat n'était pas unanime au sein des forces politiques françaises. Donc nous persisterons tant que l'apartheid persistera contre le peuple palestinien.

D'autre part, je pense que la situation empire de mois en mois, *a fortiori* avec la coalition formée fin décembre dernier par Benyamin Nétanyahou. Cette coalition est tellement radicale qu'elle met à mal l'équilibre démocratique qui subsistait dans cet État. Il était donc important, au moment où de profondes questions se posent sur l'avenir de la démocratie israélienne, de porter à nouveau ce sujet, pour que chacun mesure l'imbrication entre démocratie, [colonisation et situation d'apartheid](#).

O. XXI. — À gauche, vous avez obtenu de très nombreuses signatures du groupe GDR, auquel appartient le PCF, un peu moins chez LFI, encore moins chez EELV, zéro au PS. Déçu ?

J-P. L. — Évidemment au regard du combat, des valeurs qu'il représente et de l'histoire de la gauche française en soutien aux peuples en lutte, je suis déçu du faible soutien, mais je pense que le vote dans l'hémicycle pourra corriger les choses. Peut-être que mes collègues ont été sensibles aux accusations d'antisémitisme qui ont été formulées sans fondement à l'encontre des cosignataires la dernière fois. La violence de ces accusations peut en effet déstabiliser, et je peux comprendre. Mais ils sont députés, représentants du peuple. Et s'ils commencent à se censurer ici, que feront-ils demain ? Que pense leur électorat de ces reniements ou de cet excès de prudence ? Accorder de l'importance à ces insultes et à ces attaques, c'est donner raison aux plus violents, et leur permettre d'exercer une insupportable censure.

« PAS MAL DE DÉPUTÉS INSOUMIS DÉCOUVRENT LA QUESTION »

Cependant, pour le député LFI de Marseille Hendrik Davi, le problème est plus politique qu'une contre-campagne de propagande, aussi pénible soit-elle. « *Ce qui me gêne dans ce projet de résolution, nous explique-t-il, c'est la mise en avant de la solution à deux États. Je suis désormais pour un État unique, je crois qu'il faut travailler sur le sujet. Mais l'apartheid est une réalité, avec des formes différentes à Gaza, en Cisjordanie et en Israël. Et l'amalgame des opposants de la résolution entre antisionisme et antisémitisme est insupportable. Maintenant, pas mal de députés insoumis découvrent la question, il n'y a pas de tradition de gauche sur le sujet. C'est d'autant plus important de réagir qu'il y a un véritable backlash contre nous sur le sujet. Donc bien sûr je voterai la résolution, et j'en ai parlé avec d'autres élus de mon parti qui la voteront également* ».

Ce *backlash*, terme désignant une forme de harcèlement public, sa collègue de LFI Ersilia Soudais le connaît bien. Âgée de 35 ans, professeur de français, nouvelle élue de Mitry-Mory en Seine-et-Marne, elle n'a pas les pudeurs communes dans la classe politique sur la situation en Palestine. Assistant avec son compagnon à une rencontre avec [Salah Hamouri](#) mardi 18 avril 2023 à l'École des hautes études en sciences sociales (Ehess), elle a été insultée et bousculée par des militants de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) — dont son président Samuel Lejoyeux — qui venaient s'en prendre à l'avocat franco-palestinien. Elle a porté plainte, mais cela ne l'a pas déstabilisée, car Ersilia Soudais connaît l'importance du mouvement de solidarité à l'égard des Palestiniens. C'est évidemment pour cette raison que la députée a signé le projet de résolution. « *Tout n'est pas parfait dans ce texte, mais ne pas avoir peur de débattre de la notion d'apartheid, terme qui relève du droit international commence à faire son chemin, au-delà même de la gauche. Il faut en finir avec les*

amalgames et les anathèmes ». La députée marque une pause. « *Je suis sensible aux droits humains, pas seulement en Palestine, au Guatemala et en Iran. J'ai dans ma circonscription le plus grand centre de rétention administrative de France, au Mesnil-Amelot. Se battre pour une vie digne, c'est un combat universel* ».

Ce projet de résolution, malgré les divisions de la gauche, est donc à ses yeux essentiel, et Ersilia Soudais ne doute pas que la plupart des députés LFI voteront en sa faveur. Prochaine étape à l'Assemblée nationale : un nouveau vote sur la reconnaissance de l'État de Palestine², qui devrait aller au-delà des frontières de la gauche, des députés du Modem, d'Horizons, de Renaissance et des Républicains se disant favorables, pour l'instant en *off*.

Israël-Palestine. De la colonisation à l'apartheid, en ligne droite

2 mai 2023

L'annonce du débat du 4 mai 2023 à l'Assemblée nationale française autour d'une résolution condamnant « l'institutionnalisation par l'État d'Israël d'un régime d'apartheid consécutif à sa politique coloniale » a suscité protestations outragées, rugissements d'indignation et accusations prévisibles d'antisémitisme. Ces réactions s'expliquent souvent par un aveuglement sur la réalité coloniale du sionisme.

Par Alain [Gresh](#)



Affiche promotionnelle du film de Juda Leman, The Land of promise, 1935. National Photo Collection of Israel, Photography dept. Government Press Office/Wikimedia Commons

Apartheid ? Comment osez-vous ? Jusqu'au président de la République française Emmanuel Macron qui gronde contre l'utilisation « à mauvais escient de termes historiquement chargés et infamants pour décrire l'État d'Israël ». Le Parlement israélien n'a pas ces pudeurs de nombre de responsables politiques français quand il entérine publiquement [cet état d'apartheid](#) en adoptant une loi fondamentale à valeur constitutionnelle, le 19 juillet 2018, intitulée « Israël en tant qu'État-nation du peuple juif », dont l'article 1 proclame haut et fort : « *L'exercice du droit à l'autodétermination nationale dans l'État d'Israël est réservé au peuple juif* », droit refusé aux Palestiniens citoyens du même État, mais accordé à un juif installé en Argentine ou en Ukraine. Et le nouveau gouvernement de Benyamin Nétanyahou a gravé dans son programme que le peuple juif a « *un droit inaliénable et exclusif sur toutes les parties de la Terre d'Israël* » et va développer la colonisation en « *Galilée, dans le Néguev, dans le Golan et en Judée Samarie* ».

S'il est si déstabilisant pour certains d'accepter cette réalité d'apartheid pointée par beaucoup [d'organisations de défense des droits humains](#), c'est parce qu'elle remet en cause nombre de mythes sur le sionisme et l'État d'Israël dans lequel des personnes de bonne foi voient une sorte de miracle, de « renaissance du peuple juif sur la terre de ses ancêtres », une juste réparation de l'Holocauste. Autant d'éléments qui ont contribué à absoudre le mouvement sioniste de son péché originel : sa dimension coloniale.

UNE TERRE VIDE

À partir des « grandes découvertes », au XV^e siècle se développe un grand mouvement de conquête par l'Europe des autres continents, qui entre dans l'histoire sous le nom de « colonialisme ». Dans son livre *Terra nullius*¹, le journaliste suédois Sven Lindqvist précisait la définition de ces « terres vides » que l'on pouvait conquérir :

Au Moyen Âge, c'est la terre qui n'appartient à aucun souverain chrétien. Plus tard, c'est celle qu'aucun pays européen n'a encore revendiquée, la terre qui revient de droit au premier pays européen à l'envahir. Une terre vide. Une terre déserte.

Le colonialisme se déploya en deux versions : dans la majorité des cas, les pays conquis furent dirigés par quelques milliers d'administrateurs et soldats de la métropole ; en revanche, le « colonialisme de peuplement » s'accompagna de l'installation massive d'Européens — comme en Amérique du Nord, Afrique australe, Algérie, Nouvelle-Zélande, Australie et, dernier exemple en date, en Palestine (mais dans un contexte historique différent, celui du XX^e siècle et du début des grands mouvements anticoloniaux) — et d'un bouleversement démographique.

Cette migration était facilitée par le sentiment de supériorité qui dominait chez les colons, comme le rappelait l'orientaliste Maxime Rodinson dans un célèbre texte de 1967 intitulé « Israël, fait colonial ? »² :

La suprématie européenne avait implanté, jusque dans la conscience des plus défavorisés de ceux qui y participaient [à l'entreprise coloniale], l'idée que, en dehors de l'Europe, tout territoire était susceptible d'être occupé par un élément européen. [...] Il s'agit de trouver un territoire vide, vide non pas forcément par l'absence réelle d'habitants, mais une sorte de vide culturel. En dehors des frontières de la civilisation.

Cette arrogance, même quand elle ne donnait pas lieu à des massacres (ce qui était rare), justifiait toutes les discriminations à l'égard des autochtones et ancrant, dans la vie comme dans la loi, une « séparation » entre les nouveaux arrivants et les « indigènes », une domination des premiers sur les seconds, un apartheid de fait bien avant la popularisation du terme. Tout le système reposait sur des droits distincts, individuels et collectifs, entre colons et « indigènes », ces derniers fragmentés selon une multitude de statuts : « évolués », métis, mulâtres, sang-mêlé, etc.

UN MOUVEMENT NÉ EN EUROPE

Le sionisme, s'indignant ses défenseurs, n'a rien à voir avec une entreprise coloniale. Né au XIX^e siècle, il se présente comme un mouvement de libération similaire à celui des peuples opprimés vivant dans les grands empires multinationaux, ottoman, tsariste ou austro-hongrois — des Serbes aux Slovaques, des Polonais aux Croates. Comme eux, il réclamait la création pour les juifs d'un État ; mais, contrairement à eux, il voulait le bâtir non pas là où habitaient la majorité des juifs, mais en Palestine³, où leur nombre était limité. Il invoquait les liens historiques et religieux avec cette terre, au nom de la Bible, un texte sacré datant de quelques milliers d'années et qui était censé constituer une sorte de titre de propriété. Ironie de l'histoire, la plupart des fondateurs du mouvement étaient athées.

Des récits mythologiques peuvent-ils justifier une revendication territoriale ? Un texte comme la Bible dont il a été démontré qu'il n'a que peu de rapport avec des événements réels, bien qu'il soit enseigné une heure par jour dans les cours d'histoire (je dis bien d'histoire) de toutes les écoles israéliennes, peut-il constituer un acte de propriété ?

Pourtant, nombre d'Occidentaux qui s'affirment laïcs et rejettent toute prescription au nom de textes divins ou de droits immémoriaux acceptent ces arguments. Récemment encore, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a salué « le peuple juif qui a pu finalement bâtir son foyer sur la Terre promise ». Promise par Dieu ? Si on appliquait ces principes ailleurs, on déboucherait sur mille ans de guerres, comme l'illustre la proclamation par Moscou que l'Ukraine n'est rien d'autre que la « petite Russie » ou celle de la Serbie que le Kosovo est le berceau de son peuple. Et pourquoi la France ne réclamerait-elle pas Aix-la-Chapelle, capitale de l'empire de Charlemagne, « roi des Francs » ? Il ne s'agit pas de nier les liens religieux

des juifs avec la Terre sainte ; durant les siècles de domination ottomane, et sauf raisons liées aux guerres, ils ont pu s'y rendre en pèlerinage, se faire enterrer à Jérusalem dans l'espoir d'être les premiers à connaître la résurrection à l'avènement du Messie. Il ne viendrait à l'idée de personne de louer l'installation des « pères pèlerins » en Amérique au nom de leur droit à y construire « la Cité de Dieu » — sauf, bien sûr, les fondamentalistes chrétiens — ni la conquête de l'Afrique australe par des Afrikaners au prétexte qu'ils étaient « le peuple élu ».

UN SOCIALISME DE LA CONQUÊTE

Trois autres arguments ont été avancés par le mouvement sioniste pour nier sa dimension coloniale, même si certains sont tombés en désuétude : son caractère socialiste, sa dimension anti-impérialiste, et l'absence d'une métropole dont seraient issus les colons.

On l'a oublié, mais il fut un temps où Israël se réclamait du socialisme. Nombre de ceux qui, dans les années 1920 et 1930 firent leur *alya* (installation en Palestine) étaient animés par des convictions collectivistes. Cependant, l'historien israélien Zeev Sternhell⁴ notamment a démontré que les structures agricoles ne s'inscrivaient nullement dans un projet égalitaire. La mise en place, d'un côté, du *moshav* (coopérative de fermes individuelles) et, de l'autre, du kibboutz collectiviste visait prioritairement à liquider l'agriculture privée juive, qui rechignait à se débarrasser de la main-d'œuvre arabe, moins chère et plus productive que les colons fraîchement débarqués de Russie. Et surtout, le kibboutz, très militarisé — « une main sur la charrue, l'autre sur le glaive » —, visait le maillage sécuritaire du territoire, premier pas vers sa conquête. En 1944, le succès était indéniable : sur les 250 colonies juives, on comptait une centaine de *moshav* et plus de 110 kibboutz ; ne subsistaient plus qu'une quarantaine de propriétés gérées par des juifs à titre privé — ces derniers interdits d'aide par l'Agence juive. Si le kibboutz a été un très bon produit d'exportation pour vendre un « Israël socialiste » — dans les années 1960 encore des dizaines de milliers de jeunes Occidentaux y firent l'expérience de la vie collective —, il n'en reste plus que des décombres, qui ne peuvent dissimuler le caractère profondément inégalitaire d'Israël.

SE SÉPARER DE LA MÉTROPOLE ?

Dans les années 1940, [certains groupes sionistes s'opposèrent](#), y compris par un terrorisme sanguinaire (ce que leurs héritiers n'aiment pas se rappeler) à la présence britannique, mais cela faisait-il du sionisme un mouvement anti-impérialiste ? Sans le soutien résolu de Londres, la puissance impérialiste dominante pendant la première moitié du XIX^e siècle, jamais le *yichouv* (la communauté juive en Palestine) n'aurait pu se transformer en une entité politique, économique et militaire autosuffisante dès les années 1930. D'autre part, l'opposition à Londres entre 1944 et 1948 ressemble fort à des phénomènes récurrents auquel on a assisté dans les années 1950 en Algérie ou dans l'ex-Rhodésie, quand les colons se sont opposés à un moment donné à la métropole. L'Organisation action secrète (OAS) devrait-elle recevoir un brevet anti-impérialiste pour s'être insurgée contre la France ? Il est vrai que le mouvement sioniste a pu l'emporter en 1947-1949 grâce à l'aide politique et militaire de l'URSS, mais il est ironique de voir que ceux qui présentent Joseph Staline comme un tyran sanguinaire utilisent [la realpolitik de l'URSS](#) pour bouter les Britanniques hors du Proche-Orient comme un brevet de « progressisme » pour le sionisme.

Quant au fait qu'il n'existerait pas de métropole pour les juifs comme il en existait pour les « pieds-noirs » avec la France, c'est oublier que la situation était similaire pour les pionniers en Amérique ou en Afrique australe, qui venaient d'une multitude de pays européens. On pourrait désigner, dans tous ces cas, l'Europe comme « métropole globale ».

AU CŒUR DE LA STRATÉGIE, LA SÉPARATION DES POPULATIONS

Cette nature coloniale du mouvement sioniste a nourri sur le terrain une stratégie fondée, comme en Afrique australe ou en Algérie, sur la séparation entre colons et autochtones. Certes, celle-ci a pris des formes différentes selon les contextes géographiques, historiques et politiques, mais elle a partout signifié des droits supérieurs pour les premiers. Ainsi, en Palestine, « [la déclaration Balfour](#) » (1917) traçait une ligne de partage entre les juifs qui se voyaient offrir « *un foyer national* » et les autres collectivités (musulmans et chrétiens) qui ne pouvaient réclamer que des droits civils et religieux.

Sur le terrain, sous l'aile protectrice de Londres, le mouvement sioniste entama ce qu'il appelait « la conquête de la terre » (débarrassée de ses paysans arabes) et « la conquête du travail » qui impliquait le refus du travail en commun d'ouvriers juifs et arabes. Ce « développement séparé » du *yichouv* renforcé par l'immigration

massive de juifs fuyant les persécutions nazies devait aboutir à la création d'institutions, d'une armée et d'une économie totalement séparées.

Contrairement à d'autres entreprises de colonialisme de peuplement (Algérie, Afrique du Sud), l'objectif du sionisme était de créer un État national pour les colons et donc de se débarrasser de la population autochtone. Cette ambition fut partiellement atteinte avec l'expulsion de 600 à 700 000 Palestiniens en 1947-1949 et la création d'une citoyenneté juive qui n'incluait pas les autochtones⁵. Ceux qui étaient restés (150 000 environ) furent soumis jusqu'en 1966 à un régime militaire et une entreprise de colonisation intérieure — notamment la confiscation des terres —, avec la volonté de « judaïser la Galilée ».

La conquête de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est et de Gaza en juin 1967 posa un défi nouveau aux autorités israéliennes, en changeant le rapport des forces démographiques : désormais, sur le territoire historique de la Palestine vivent plus ou moins autant de Juifs que de Palestiniens. Pour résoudre ce dilemme tant que les conditions d'une nouvelle Nakba ne sont pas réalisées, pour consolider l'« État juif », le sionisme se doit de légaliser un système d'apartheid, ethnocratique, qui pousse à l'affirmation sans aucun complexe d'un suprémacisme juif et institue une « séparation » avec les Palestiniens, aboutissement de plus d'un siècle de colonisation. C'est cette évidence que les opposants à la résolution du 4 mai refusent de reconnaître. On ne peut que leur conseiller de méditer ces paroles de Pantagruel dans *Le Tiers-Livre* de François Rabelais :

« Si les signes vous fâchent, Ô combien vous fâcheront les choses signifiées. »